

Commune de VOUDENAY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Le Mardi 07 JUILLET 2020 à 19 heures

Date de la convocation : 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le sept juillet à 19 HEURES 00

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale (*réglementation COVID 19*), sous la présidence de BOËZ Joëlle, Maire

Présents : BOËZ Joëlle, BARROSO Marie Hélène, GUILLAUMOT Thierry, MIMEUR Patrice, DECHAUME Alain, GEY Emmanuel, HOFMANN Albert, LASSALLE Romain, PACAUT- MIMEUR Marine, VINCENT David.

Absents excusés : GENEST André

Secrétaire de séance : PACAUT –MIMEUR Marine

Séance ouverte à 19 heures 20

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour - avis du conseil municipal projet d'un élevage de volailles à SANSANGE » enquête publique du mardi 16 juin 2020 au mercredi 15 juillet 2020.

Accord de tous les membres présents

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 02 juin 2020
2. **Demande de la Sous- Préfecture de Beaune concernant la délibération n°1/2020 et 2 /2020 du 02 juin 2020 relatif au SICECO et au Syndicat Des Eaux de LIERNAIS**

Vu la demande de la SOUS –PREFECTURE, Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération n° 2/2020 du 02 juin 2020 relative au Syndicat des eaux de LIERNAIS

Vu les statuts du Syndicat des eaux de Liernais

Madame le MAIRE indique qu'il faut élire deux délégués *titulaires* pour représenter la commune au SYNDICAT DES EAUX.

Madame le MAIRE demande s'il y a deux candidats pour être délégués titulaires au SYNDICAT DES EAUX. Messieurs DECHAUME Alain et LASSALLE Romain sont candidats pour être délégués titulaires au SYNDICAT DES EAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Considérant qu'une seule liste est présentée après appel à candidature et conformément à l'article L.2121-21 alinéa 7 du CGCT, Messieurs DECHAUME Alain et LASSALLE Romain, sont nommés immédiatement délégués titulaires au SYNDICAT DES EAUX.

Vu la demande de la SOUS –PREFECTURE, Le Conseil Municipal décide d'annuler et remplacer en la délibération n° 1 /2020 du 02 juin 2020 **Désignations des délégués aux syndicats extérieurs : SICECO**

Comme suit

Madame le MAIRE indique qu'il faut élire un délégué *titulaire* et un délégué suppléant, pour représenter la commune au SICECO.

Madame le MAIRE demande s'il y a un candidat pour être délégué titulaire au SICECO. Monsieur LASSALLE Romain est candidat pour être délégué titulaire au SICECO.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;
Considérant qu'un seul candidat s'est présenté à l'appel à candidature et conformément à l'article L.2121-21 alinéa 7 du CGCT, est nommé Monsieur LASSALLE Romain, délégué titulaire au SICECO.

Madame le MAIRE demande s'il y a un candidat pour être délégué suppléant au SICECO.
Monsieur DECHAUME Alain est candidat pour être délégué suppléant au SICECO.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;
Considérant qu'un seul candidat s'est présenté à l'appel à candidature et conformément à l'article L.2121-21 alinéa 7 du CGCT, est nommé Monsieur DECHAUME Alain délégué suppléant au SICECO

3 Demande de la Direction des Finances Publiques sollicitant une liste de 24 contribuables de la commune de VOUDENAY. La Direction des finances Publiques désignera 6 Commissaires Titulaires et 6 commissaires suppléants.

Suite à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, Le Conseil Municipal doit proposer une liste de 24 contribuables :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de soumettre à la Direction Générale des Finances Publiques la liste suivante :

M. LAURENT Bernard
MME MIMEUR Béatrice
M. BAROIN Louis
MME DECHAUME Colette
MME POILLOT Jeanne
MME GAY-PERRET Solange
M. CATINOT Rémi
M. BROCHOT Jean-Louis
M.PACAUT-MIMEUR Michael
M. GRANDBOUCHE Etienne
MME GRANDBOUCHE Simone
M. DEMIZIEUX Dominique
MME BLONDELON Martine
M. BOET Jean-Claude
M. BRISARD Grégory
M.CHARLOT Gérard
MME ROIZOT Isabelle
MME VIELLARD Evelyne
M. TARDIVEL Arnaud
M.CHEVALLIER Jérôme
M. DUBUIS Didier
M. BOULICAULT Jean-Paul
M. LOUDOT Pascal
MME FERNANDEZ Réjane

3. Demande de travaux impasse du ruisseau, Point à temps sur l'ensemble de la commune

Madame le Maire informe avoir été contactée par Monsieur DUBUIS concernant ces travaux de terrassement en tranchée sur le domaine public, pour évacuer les eaux pluviales. Madame présente un devis de 1666.40 € TTC. Monsieur DUBUIS sollicite une participation financière de la commune.

Le Conseil municipal, après en délibéré ;

Refuse de participer financièrement aux travaux de Monsieur DUBUIS.

Point à temps

Madame le Maire indique de la nécessité de faire du point à temps sur l'ensemble des voies.
Madame le Maire présente devis

Giboulot - devis point à temps automatique 1 T soit 1600.00 € HT

Fernando AIRES - devis point à temps 1 JOURNEE soit 2350.00 € HT

COLAS - devis point à temps automatique 1 T soit 1650.00 € HT OU devis point à temps manuel 1 T soit 2900.00 € HT + balayage 130.00 €

Le Conseil municipal, après en délibéré ;

Décide de réaliser du point à temps sur l'ensemble des voies communales et rurales.

Accepte le devis de l'entreprise Fernando AIRES - devis point à temps 1 JOURNEE soit 2350.00 € HT

Autorise le maire à passer commande.

4. Proposition pour remplacement de l'ordinateur du secrétariat et achat d'un ordinateur portable pour le maire et reprise de l'ancien.

l'ordinateur du secrétariat

Madame le Maire présente un devis pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat offre de JVS MAIRISTEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Décide de remplacer l'ordinateur du secrétariat

Accepte le devis JVS MAIRISTEM pour un montant 1267, 00 HT

Décide de financer cet investissement au compte 2183

Autorise le maire à passer commande.

Ordinateur portable

Madame le Maire présente un devis pour l'achat un ordinateur portable, offre de JVS MAIRISTEM et de la société ALBERT HOFMANN

Monsieur ALBERT HOFMANN ne prend pas part vote;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Décide d'acheter un ordinateur portable

Accepte le devis l'entreprise ALBERT HOFMANN pour un montant de 599.00 € HT

Décide de financer cet investissement au compte 2183

Autorise le maire à passer commande.

5. Vente de parcelles de bois « les lachères » parcelles a 401 et a 407 (exercice de son droit de préférence par la commune

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Maître NICOLARDOT concernant le droit de préférence pour les parcelles de bois A 401 ET A 407 (les lachères).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

Décide de faire valoir le droit de préférence pour les parcelles section A 401 ET A 407 (les lachères).

Décide l'achat de ces parcelles A 401 ET A 407 pour la somme de 750.00 € payable comptant

(conditions de vente : entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte de vente, l'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois, il acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis, il acquittera tous les frais de vente, évalués à 300.00 €).

Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

6. Avis du conseil municipal projet d'un élevage de volailles à SANSANGE » enquête publique du mardi 16 juin 2020 au mercredi 15 juillet 2020

Monsieur GUILLAUMOT Thierry s'est retiré ;

Madame le Maire informe qu'un habitant a un projet au hameau de SANSANGE. Ce dernier souhaite construire un bâtiment d'élevage de volailles de chair d'une capacité de 39 999 emplacements. Une enquête publique est en cours depuis le mardi 16 juin 2020 au mercredi 15 juillet 2020, le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

Après avoir pris connaissance du projet et examiné toutes les pièces du dossier, le conseil municipal ; Au vu des documents présentés et considérant que ce projet ne nécessite pas de remarques particulières

Le Conseil municipal ;

Emet un avis favorable à cette installation classée sur la commune de VOUDENAY.

Autorise le Maire à transmettre l'avis aux services de la préfecture

Information et questions diverses

Madame le Maire informe :

► Les travaux de mise aux normes de l'électricité et les travaux de peintures de la cuisine et la réserve de la salle des fêtes sont terminés.

► Les travaux de la chapelle Garaud seront réalisés en septembre / octobre

► Les travaux de ravalement de la mairie, La consultation a été mise en ligne sur territoires numériques et les entreprises doivent déposer en ligne les offres pour le 24 juillet 2020.

Madame le Maire signale qu'il y a été constaté des incivilités sur la commune. Au monument aux morts, les fleurs de la vasque semblent avoir subi un arrosage nocif par deux fois et avoir été coupées.

Au verger conservatoire, il a été constaté que des véhicules motorisés ont traversé ce dernier et fait des ornières, le fil délimitant l'impasse du ruisseau et le verger a été retiré.

L'ensemble du Conseil municipal regrette ces actes. La commune et ses habitants font le maximum pour donner un cadre de vie agréable dans nos petits villages.

Un conseiller municipal vient de créer un site internet. Nous vous en reparlerons quand il sera en ligne.

Pour retrouver les informations de la mairie « voudenay.com »

Ayant épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire a déclaré la séance close à 21 heures 30 minutes.

Pour extrait en mairie, le 11 juillet 2020

Le Maire,

BOËZ Joëlle